

L'économie circulaire BTP dans les documents d'urbanisme

Atelier IPR « Economie circulaire dans les Documents d'Urbanisme Locaux »
23 mai 2023

- **9 Villes unies depuis 2010, 430 000 habitants**
- **2^{ème} territoire métropolitain le plus dense après Paris**
- **25% du territoire en renouvellement urbain**
- **Une compétence environnement et écologie urbaine et une ambition traduite dans plusieurs documents-cadre :**
 - Référentiel pour un Aménagement Durable (publié en 2017)
 - Plan Economie Circulaire (2019 – 2021)
 - Plan Climat – Air – Energie Territorial (2023 – 2029)
 - Charte pour le développement de l'économie circulaire dans le secteur de l'aménagement et de la construction



PLAN ÉCONOMIE CIRCULAIRE



CHARTRE POUR
LE **DÉVELOPPEMENT
DE L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE**
DANS LE SECTEUR
DE L'AMÉNAGEMENT ET
DE LA CONSTRUCTION

L'économie circulaire BTP à Est Ensemble

Une stratégie territoriale qui monte en puissance

• Objectifs

- ✓ Développer les **circuits locaux d'approvisionnement** et les **synergies entre les chantiers** de démolition, rénovation et construction à l'échelle du territoire
- ✓ Créer des **emplois non délocalisables** pour le territoire

• Axes d'action

INTEGRER L'ECONOMIE CIRCULAIRE DANS LES OPERATIONS DU TERRITOIRE

- Définition d'**objectifs dans les documents d'urbanisme**
- **Accompagnement technique et financier** des opérateurs au sein des Projets de Renouvellement Urbain (dispositif ANRU+)



DEVELOPPER LES ESPACES INTERCALAIRES DE STOCKAGE ET DE TRANSFORMATION DE MATERIAUX

- **Identification de foncier** : étude réalisée en 2021/22 pour une ressourcerie des matériaux ; veille en lien avec les acteurs du Territoire
- Occupations temporaires

ANIMER UN ECOSYSTEME D'ACTEURS

- **Engagement des maîtres d'ouvrage** avec la signature de la Charte économie circulaire
- **Conception d'un outil numérique mutualisé** avec l'EPT Plaine Commune et la Ville de Paris pour faciliter les échanges de matériaux



STRUCTURER UNE FILIERE ECONOMIQUE

- **Faciliter l'implantation d'acteurs** : soutien financier et identification de foncier
- **Accompagner la formation et l'insertion professionnelle** : TZCLD, lieu de l'emploi et de l'économie circulaire

L'intégration d'objectifs d'économie circulaire

Panorama des documents ciblés

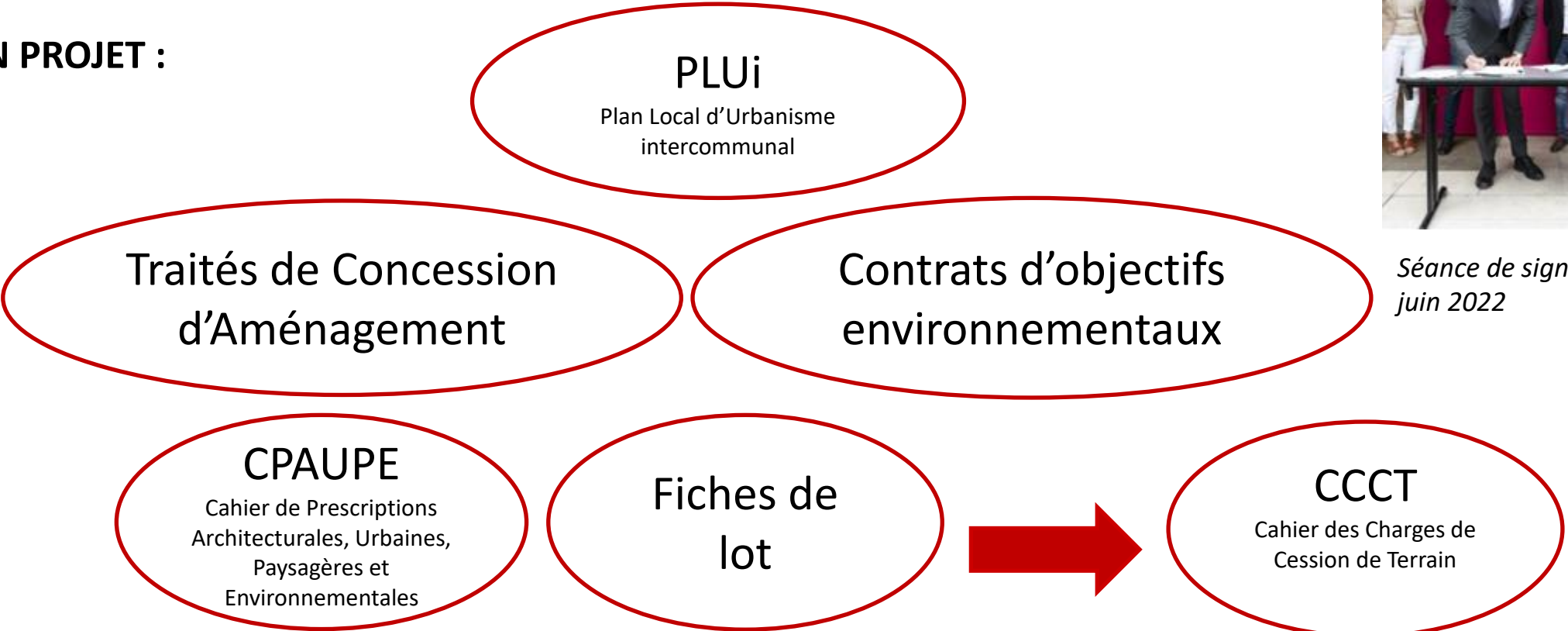
Des documents-cadre opérationnels existants :

- **Référentiel pour un Aménagement Durable** : préconisations méthodologiques en économie circulaire sur les volets matériaux, déchets et sols
- **Charte EC BTP** : engagement de 42 bailleurs, aménageurs et promoteurs sur une méthodologie commune pour intégrer l'économie circulaire dans leurs opérations



Séance de signature de la Charte - juin 2022

EN PROJET :



L'intégration d'objectifs d'économie circulaire

Des objectifs chiffrés définis et en cours de diffusion

- Systématiser le recours à du **béton de construction incorporant 5% minimum d'agrégats recyclés.**
- Systématiser le recours aux matériaux **issus du réemploi ou de la réutilisation** :
 - **1%** minimum en masse (ou en montant) de construction pour les constructions neuves ;
 - **2% et 5%** minimum en masse (ou en montant) de réhabilitation respectivement pour les réhabilitations lourdes et les réhabilitations légères ;
 - **15%** minimum en surface pour les espaces extérieurs publics et privés.

Un projet de contrat d'objectifs environnementaux par opération d'aménagement

Contrat d'objectifs environnementaux – NPNRU XXX

Le présent contrat d'objectifs tisse un cadre d'ambitions environnementales pour le projet de renouvellement urbain, cohérent avec les objectifs d'Est Ensemble.

Il s'applique à l'ensemble des opérateurs intervenant pour l'aménagement **(A)**, la construction **(C)**, la rénovation **(R)** et la déconstruction **(D)**, et a vocation à être décliné dans l'ensemble des documents contractuels et partenariaux relatifs à la réalisation de l'opération de renouvellement urbain (CPAUE, fiches de lot...).

Les objectifs ci-dessous feront l'objet d'un **suivi annuel** associant les élu.es concerné.es.

EN PROJET

Travail réalisé en lien
avec les aménageurs
du territoire

ENGAGEMENTS (à adapter à chaque projet)

2/ Agir pour des quartiers zéro déchet, réemployer et recycler

-**(A) (D) (R)** Viser **100% de valorisation des matériaux issus de déconstruction dans les PRU**, selon une logique de réemploi – réutilisation – recyclage.

-**(A) (D) (C)** Viser la neutralité du bilan déblais-remblais à l'échelle de l'opération ou en s'appuyant sur les besoins d'autres opérations du territoire.

-**(A)** Identifier un lieu de stockage temporaire des matériaux, afin de faciliter le réemploi entre les opérations.

-**(C)** Systématiser le recours à du **béton de construction incorporant 5% minimum d'agrégats recyclés**.

-**(A) (C) (R)** Systématiser le recours aux matériaux issus du réemploi, de la réutilisation et du recyclage, avec des objectifs spécifiques sur **l'intégration de matériaux issus du réemploi et de la réutilisation :**

o **1%** minimum en masse (ou en montant) de construction pour les constructions neuves ;

o **2% et 5%** minimum en masse (ou en montant) de réhabilitation respectivement pour les réhabilitations lourdes et les réhabilitations légères ;

o **15%** minimum en surface pour les espaces extérieurs publics et privés.

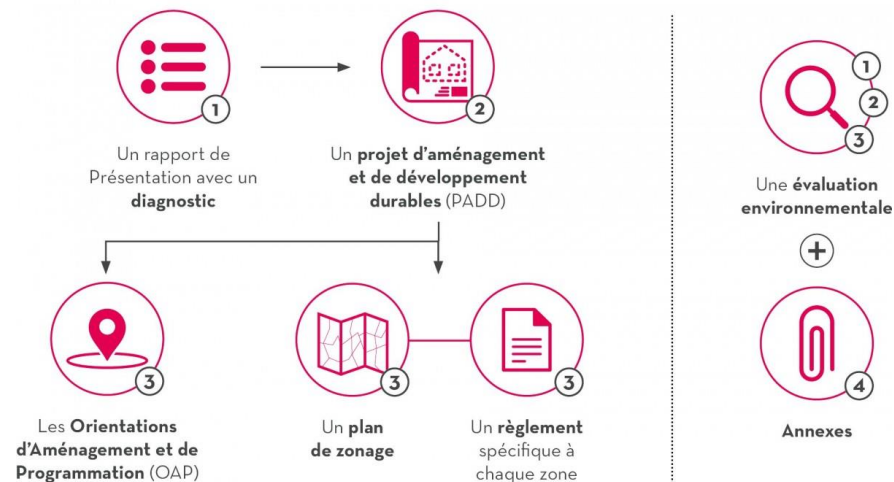
-**(A) (C) (R)** Assurer l'existence d'un lieu de compostage de quartier dans chaque PRU et multiplier les composteurs collectifs en résidence.

Vers des objectifs d'économie circulaire dans le PLUi ?

Présentation du cadre

- **PLUi approuvé le 4 février 2020 pour 15 ans**

⇒ Remplace les PLU des communes membres ; devient le document opposable pour toute démarche de demande d'autorisation du droit du sol



3 types d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- **Des OAP thématiques** : environnement, habitat, économie et commerces, mobilités, patrimoine et paysages, organisation urbaine, grands projets et temporalités
- **Des OAP territoriales** : orientations stratégiques pour les 3 territoires d'entraînement composant Est Ensemble, à savoir la Plaine de l'Ourcq, le Faubourg et le Parc des Hauteurs
- **Des OAP sectorielles** : orientations très locales (communales ou intercommunales), dans une logique opérationnelle

PLUi approuvé le 4 février 2020

Modification simplifiée n°1 approuvée le 29 juin 2021

M1 approuvée le 22 mai 2022

M2 (27 juin 2023)

M3 (mi-2025)

Vers des objectifs d'économie circulaire dans le PLUi ?

Exigence de labels pour la construction (M1)

- **Exigence de labels dans le règlement**

Notamment les certifications cumulatives suivantes pour les opérations de construction neuve de plus de 15 logements ou de plus de 900 m² de surface de plancher de logements :

- Certificat NF Habitat HQE (Cerqual), BEE+ (Prestaterre), Habitat neuf (Promotelec) ou équivalent
- Labellisation Energie Positive et Réduction Carbone E+C- (niveau E3C1) ou équivalent pour la performance énergétique ;
- Labellisation Effinature niveau « Pass » ou Biodiversity niveau « Base » ou équivalent pour la prise en compte de la biodiversité.



Pour les rénovations de plus de 10 logements ou de 600 m² de *surface de plancher* de logements :

- Labellisation BBC rénovation ou équivalent.

- **Exigence complémentaire de labels dans l'OAP environnement – volet énergie et climat**

Exemplarité supplémentaire attendue pour tout projet de plus de 15 logements ou plus de 900 m² de surface de plancher en ZAC et en NPNRU :

- Niveau 1 du label réglementaire d'Etat « **Bâtiment Biosourcé** »

- **Référentiel pour un Aménagement Durable parmi les annexes informatives du PLUi**

En projet (M2)

- Dans le règlement : mise à jour des exigences au regard de la RE2020.
- Respect du jalon d'exigence supérieur par rapport au seuil d'émissions de la RE2020 en vigueur à l'année de dépôt du Permis de Construire : incitation à recourir à des matériaux alternatifs (biosourcés, béton recyclé,...)

Etat des réflexions (M3)

- Charte EC à annexer au PLUi ?
- Intégration d'objectifs chiffrés (5% d'agrégats recyclés dans le béton) ?
- Evolution des exigences sur les labels ?
- Identification de lieux de stockage de matériaux ? (contrat d'objectifs environnementaux par opération d'aménagement traduit dans une OAP sectorielle ?)

Merci de votre attention !

Laura ASTIER
Chargée de mission économie circulaire BTP
Direction de l'Environnement et de l'Ecologie Urbaine
laura.astier@est-ensemble.fr